

#### PANNEAU 4: PACIFIER LES CIRCULATIONS DANS LE CENTRE-VILLE

##### **Les constats:**

Dans le centre-ville, le partage de l'espace public se fait souvent au détriment des piétons. De nombreuses rues ont des trottoirs très étroits voire inexistantes.

Un espace important est dédié aux véhicules sur la place Jean Guihard.

##### **Les objectifs:**

Dans la continuité de l'étude menée en 2018 un nouveau plan de circulation a été proposé afin d'assurer une pacification des déplacements dans le centre-ville.

Celui-ci permet de :

- créer une zone de rencontre dans l'hyper-centre où les piétons ont la priorité absolue et où la vitesse de circulation des autres usagers est limitée à 20 km/h : rue Louis Bizeul, place Jean Guihard, rue du Marché et place Jollan de Clerville

- créer une zone 30 sur l'ensemble des rues de la boucle du centre-ville où la priorité est donnée aux mobilités douce et la vitesse de circulation des véhicules est limitée à 30 km/h

- affirmer le centre historique et commercial comme lieu de destination en supprimant le trafic poids-lourds et les flux de transit de la rue Aristide Briand, de la place Jean Guihard, et de la rue de Nantes

- dissocier les parcours des poids-lourds afin de limiter leur impact et de permettre un meilleur partage de l'espace avec notamment la création de véritables trottoirs : passage à sens unique de l'Est vers l'Ouest sur la route de Nantes, la rue du 11 Novembre et la rue Waldeck Rousseau, passage à sens unique de l'Ouest vers l'Est sur la rue Jean XXIII, la rue du Commandant Simon, la rue Saint-Laurent et l'avenue de la République